

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ROUBAIX :

Trois mois 12 f.
Six mois 23
Un an 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

DIRECTEUR-GERANT: J. REBOUX

Le Nord de la France:

Trois mois 15 f.
Six mois 26
Un an 52

Communiqué à un SUPPLÉMENT

ROUBAIX 16 DÉCEMBRE 1869

Il n'este maintenant à la Chambre une quinzaine d'élections à valider. C'est l'affaire de quatre ou cinq jours; puis nos honorables reviennent en province passer leurs vacances de Noël et du nouvel an. Ils se réuniront ensuite vers le 15 janvier pour la session ordinaire. Dans l'intervalle, le nouveau ministère sera constitué. Voilà, sauf les incidents imprévus, ce que l'on peut donner comme à peu près positif. Maintenant, quelle sera la composition de ce ministère? Nous n'en savons rien, ni nos confrères de Paris non plus. Il y a seulement des on dit plus ou moins accrédités et que nos lecteurs trouveront dans notre correspondance parisienne. En bus cas, il est certain que l'événement ne se fera plus longtemps attendre.

Al'étranger, nous avons à signaler les paroles significatives prononcées il y a deux jours, dans un dîner de gala à Berlin, par le roi Guillaume.

Dans un sentiment d'amitié intime et de reconnaissance, a dit ce souverain, je saisis l'occasion de porter la santé de l'empereur de Russie. L'empereur en me conférant la plus haute distinction militaire, a voulu rappeler le temps où, il y a cinquante-cinq ans, l'empereur 1er me conféra l'ordre de 4e classe; il a voulu établir un rapprochement entre le passé glorieux de deux armées, et la gloire présente de mon armée.

L'ambassadeur de Russie a remercié au nom de l'empereur de Russie. Il a dit que c'était avec raison qu'on pouvait voir dans cette distinction donnée au roi de Prusse, un nouveau gage des liens d'amitié qui existent entre les deux souverains, les deux peuples et les deux armées, et qui répondent le mieux aux intérêts des deux pays et de l'Europe.

Décidément dit l'Union, on ne saurait imaginer de rapports plus intimes que ceux qui existent — en ce moment — entre les deux cours souveraines de Berlin et de Saint-Petersbourg.

La Chambre des députés de Berlin après avoir procédé à la formation de son bureau, a reçu communication du budget pour l'année 1870. Ce budget se solde par un déficit de 16 millions de florins; il constate cependant une plus-value de recettes de 7 millions. Le ministre des finances a déclaré que néanmoins les dépenses pourront être couvertes, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt. Il a annoncé pour la semaine suivante

la présentation des réglemens des comptes de l'exercice de 1868, réglemens devant donner un résultat favorable.

Les Chambres suisses ont ratifié les traités d'extradition conclus avec la France et la Belgique, et la Convention relative à la propriété littéraire conclue avec l'Allemagne du Sud.

Les membres du nouveau Cabinet italien ont prêté serment mardi entre les mains du roi Victor-Emmanuel. On dit qu'ils rencontreront une opposition très vive dans le Parlement.

J. REBOUX.

L'industrie réclame comme pouvant seules conduire à une solution vraiment impartiale de la question économique, deux mesures qui sont de la plus stricte justice et qui doivent être prises simultanément: C'est l'enquête parlementaire, et en même temps la dénonciation du traité de commerce anglo-français, avec cette condition transitoire que les tarifs stipulés dans le traité resteront en vigueur jusqu'à la promulgation du tarif général qui doit devenir la loi du pays. Rien de plus équitable et de plus logique tout à la fois, et nous sommes convaincus que les nécessités de la situation feront adopter cette marche commandée d'ailleurs par les principes mêmes de notre nouveau régime constitutionnel.

On peut dire que l'accord s'est déjà fait sur la première de ces deux mesures. L'enquête parlementaire a réuni toutes les opinions indépendantes. Il n'y a plus de résistance que de la part de quelques amours-propres, qui sont engagés dans l'enquête administrative, et qui voudraient la maintenir soi-disant pour faciliter et abrégé l'enquête parlementaire. Grand merci de tant de sollicitude! Mais nous sommes dans des circonstances solennelles, le mot n'est pas trop fort, et il est bon que le Corps législatif fasse toute la besogne lui-même. Il ne saurait lui convenir que, lorsqu'il s'agit de juger la politique commerciale du gouvernement, le gouvernement lui apporte un jugement tout préparé.

M. Michel Chevalier est un de ceux qui tiennent le plus à ce que l'enquête administrative ait lieu. Cela est tout simple. Comme il est partie, il veut être juge. Aussi, il faut voir comment ce prétendu libéral, qui nous vante à chaque instant les institutions des Etats-Unis comme des modèles, s'évertue dans le Journal des Débats à démontrer ex professo qu'enlever l'enquête au gouvernement, ce serait méconnaître les prérogatives du pouvoir exécutif. Voilà, certes, qui est très-peu américain. Mais que voulez-vous? M. Michel Chevalier est membre du conseil supérieur; lorsqu'il soutient l'enquête administrative, il combat pro domo sua, et lorsqu'il cherche à sauver le traité de commerce, il combat pro aris et focis. Il ne faut donc pas s'étonner de son insistance. On aurait beau lui citer, non pas seulement les enquêtes

américaines, mais ces enquêtes britanniques faites par la Chambre des communes, et dont l'Angleterre se trouve si bien, il ne saurait s'arrêter à de pareilles objections, et il s'écrierait volontiers comme Perrin Dandin: « Je veux aller juger. » Seulement, en présence de la résolution prise par les industriels, il est très-probable que, pour trouver quelque un à juger, il serait réduit à prendre, comme Perrin Dandin, son secrétaire et son portier, l'Intimé et Petit-Jean.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a repris la thèse de M. Michel Chevalier et lui a donné les honneurs d'une note publiée dans le Journal officiel. La forme n'en était pas heureuse. Aussi a-t-elle blessé vivement nos industriels, et M. Pouyer-Quertier s'est porté leur organe dans une réponse que le Journal officiel n'a pas encore insérée; mais dont l'éminent président de la Ligue nationale du travail entend poursuivre l'insertion par tous les moyens judiciaires. Non, les industriels ne désertent pas leur cause; non, ils ne se refusent pas à la contradiction; bien loin de là, ils appellent la discussion de tous leurs vœux; ils la provoquent; ils ne demandent autre chose que la manifestation de la vérité. Mais c'est précisément parce qu'ils veulent que la lumière se fasse, et d'une manière complète, qu'ils ne peuvent accepter pour arbitres ceux-là même qui les ont condamnés il y a dix ans.

Quand le Journal officiel déclare dans cette note que les intérêts conviés à se présenter devant le conseil supérieur doivent avoir confiance dans les intentions et dans l'impartialité du gouvernement, il ne peut prétendre à être cru sur parole. C'est le gouvernement qui a fait, de sa seule initiative et par sa seule volonté, ce traité contre lequel s'élèvent aujourd'hui toutes les réclamations. Le gouvernement n'a donc pas le droit de parler de son impartialité; et il le peut d'autant moins que, pour défendre son œuvre, il appelle encore à son aide ce même conseil qui lui a servi de justice dans le coup d'Etat dirigé contre l'industrie. C'est au Corps législatif, remis en possession de l'examen et du vote des tarifs de douanes, qu'il appartient désormais de se saisir de ce grand procès et de décider entre l'industrie et le gouvernement. Il n'y a que lui qui ait le droit de dire aux intérêts en présence qu'ils peuvent avoir confiance dans ses intentions et dans son impartialité.

Ce ne sont pas, d'ailleurs, les industriels qui demandent l'enquête; ce sont les libre-échangistes eux-mêmes; ils reconnaissent également que dans l'état présent des choses le Corps législatif a seul l'autorité nécessaire pour citer les uns et les autres à comparaitre devant lui. Vainement M. Dréolle a cherché à rallier ses collègues de la Gironde en faveur de l'enquête administrative, sous prétexte que les adversaires du nouveau régime économique n'avaient d'autre but que de se soustraire à une investigation sérieuse. La manœuvre de M. Dréolle a échoué, devant les sentiments élevés de M. Johnston, libre-échangiste de plus vieille date que M. Dréolle,

ne veut cependant devoir le triomphe de ses doctrines qu'à un débat honnêtement et consciencieusement dirigé. Or, cette loyale discussion, il ne peut l'attendre que du Corps législatif. M. Johnston ajoute d'ailleurs que l'enquête parlementaire est une conséquence toute naturelle du système politique inauguré par le dernier sénatus-consulte. Ainsi, protectionnistes et libre-échangistes, si opposés que soit leur but, entendent les uns et les autres porter leur différend devant les mandataires de la nation, leurs juges naturels, les seuls dont ils reconnaissent la compétence et dont ils puissent accepter le jugement.

Mais si l'accord s'est fait en ce qui concerne l'enquête, il n'en est pas encore de même en ce qui concerne la dénonciation du traité de commerce. Les libre-échangistes paraissent jusqu'ici vouloir s'y opposer. Le gouvernement, on le pense bien, leur vient en aide. Toutefois, nous ne perdons pas encore toute espérance de les voir revenir à une appréciation plus exacte de la situation normale où nous nous trouvons en ce moment. C'est encore à leur bonne foi que nous faisons appel.

Que leur demande-t-on? Est-ce de renoncer immédiatement et avant toute décision parlementaire, aux avantages dont ils sont en possession? Pas le moins du monde. D'une part, le traité, même s'il est dénoncé avant février prochain, n'en restera pas moins en vigueur jusqu'en février 1871. D'autre part, on leur fait cette concession que, si en février 1871 le Corps législatif n'avait pas rendu son verdict et voté le tarif général de douanes appelé à régir désormais nos relations commerciales, les tarifs du traité continuer à être appliqués jusqu'à ce qu'il eût été terminés par un autre traité. Les libre-échangistes devraient, ce nous semble, se montrer satisfaits d'une transaction qui leur assure la continuation des tarifs conventionnels tant que le Corps législatif n'aurait pas statué.

A quoi donc se réduit le sacrifice qu'on leur demande? A bien peu de chose. C'est tout simplement de vouloir permettre que le traité soit dénoncé avant février prochain, afin que, si, dans quinze ou dix-huit mois le Corps législatif a fait sa nouvelle loi de douane, on puisse alors la mettre en vigueur. La dénonciation immédiate du traité n'a et ne peut avoir d'autre conséquence. Quoique dénoncé avant février 1870, il sera virtuellement maintenu jusqu'en février 1871; il continuera encore d'exister en fait, tant que la Chambre n'aura pas achevé sa tâche. Mais comment s'opposer à ce que, lorsqu'au bout d'un aussi long délai le Corps législatif aura voté une loi si impatiemment attendue, cette loi, quelle qu'elle soit, ne reçoive enfin son application? Les libre-échangistes n'ont vraiment pas réfléchi aux accusations sévères qu'ils s'attireraient à bon droit.

Il faut être logique. Pourquoi se sont-ils ralliés à l'enquête parlementaire? Parce que, sous notre nouveau régime constitutionnel, le Corps législatif doit être désormais chargé de la direction de nos intérêts économiques. Ainsi ils reconnaissent avec toute la France

libérale que, si l'enquête administrative pouvait être admissible sous le gouvernement personnel, l'enquête parlementaire doit prévaloir sous le gouvernement du pays par le pays. C'est donc un hommage qu'ils ont rendu dans cette circonstance à nos nouvelles institutions représentatives. Mais alors comment se fait-il qu'après s'être ainsi inclinés devant les principes de notre nouveau régime politique, ils prétendent actuellement lui faire obstacle en s'opposant à la dénonciation du traité? Comment se fait-il qu'ils réclament l'enquête parlementaire, et qu'en même temps ils veulent empêcher ou du moins retarder l'application des conclusions que le Corps législatif pourra en tirer? Il y a là une contradiction flagrante, et une contradiction qui ne peut s'expliquer que par une étrange préoccupation d'intérêts personnels.

Nous dirons donc aux libre-échangistes: Consentez-vous, oui ou non, à accepter le verdict qui sera rendu par le Corps législatif? Si vous l'acceptez franchement et sans arrière-pensée, vous devez demander avec nous que la loi de douanes qui sortira de ses délibérations entre en vigueur aussitôt que possible, et vous devez, par conséquent, réclamer avec nous la dénonciation du traité de commerce. Si vous vous opposez à cette dénonciation, cessez alors de nous parler de vos sentiments libéraux, de votre dévouement aux nouvelles institutions, de votre déférence pour les décisions du Corps législatif; ce sont là de vaines paroles; c'est un masque que vous prenez; vous ne voulez en réalité que prolonger le plus possible l'œuvre du gouvernement personnel.

Le secrétaire de la rédaction,

A. BLANQUETTE.

(Journal de Paris.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, Mercredi 15 Décembre.

Les relations personnelles de M. Clément et la faveur dont il jouit auprès de l'Empereur donnaient hier un intérêt tout particulier à l'examen de son élection, et à la défense qu'il a présentée lui-même. M. Duvernois, dans sa première manière, fut un journaliste très-ardent, très-agressif; il se calma un peu en devenant l'aide de camp de M. de Girardin à la Liberté; depuis qu'il a fondé le Peuple il a pris les allures d'un personnage officiel; hier la passion ne s'est manifestée que par la prolixité de son discours. Il s'est fort bien du reste, pour un début, acquitté de sa tâche d'orateur. C'est un homme jeune encore, et si le fond s'enrichit par l'expérience des affaires publiques, ce ne sera pas la forme qui manquera pour faire de lui un bon député. Aujourd'hui ses adversaires ont dû répliquer, mais la validation de l'élection n'est pas douteuse.

Le discours prononcé hier par M. de Forcade, a été le contraire de ce qu'on en attendait au début de la séance: on croyait que le ministre allait annoncer une mesure large

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 17 Décembre 1869.

— 17 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

VII

(suite.)

Christine revint à Stockholm le jour marqué. Son retour fut une fête: on eût dit une jeune reine rentrant dans ses États. Ses amis l'adoraient; on l'invitait partout. Le duc récent l'empêchait d'accepter. Sa porte s'ouvrit à un battant, et elle ne reçut que les intimes: aux yeux de tous, Georges fut bientôt du nombre. Les amis de la comtesse s'en effrayèrent tout d'abord: autour d'une jolie femme, l'amitié est presque aussi jalouse que l'amour. La prudence et la retenue du jeune diplomate endormirent les soupçons des uns et désarmèrent les défiances des autres. Mais rien n'échappait à la clairvoyance du baron de Vendel: il n'y a que les amants aimés

qui soient aveugles. Christine contenait mal son bonheur; il lui échappait de toutes parts.

« Que vous êtes belle! lui dit un jour le baron d'un ton chagrin, plus belle que jamais, en vérité! vous vous transfigurez!

— En êtes-vous fâché?

— Oui.

— Et pourquoi donc?

— C'est le bonheur qui vous rend belle, et c'est l'amour qui vous rend heureuse!

— Je retrouve là votre ancienne idée: l'amour est le fard de la femme....

— Je vous aimais mieux quand vous n'en mettiez pas. »

VIII

Stockholm, comme Paris, comme Vienne, comme toutes les grandes villes, n'est habitée qu'une saison de l'année. Les belles Suédoises partent de leur capitale quand les hirondelles y arrivent: quelques-unes vont en Europe, c'est-à-dire qu'elles traversent le Sund; d'autres se contentent des bains de Gothenbourg: elles appellent cela aller dans le Midi! Il ne s'agit que de s'entendre. La plupart se livrent à la villégiature dans leurs châteaux, où, sans faire une grande dépense d'argent, elles ont la vie large et facile, servies par des paysans toujours un peu corvéables, et au milieu de ces mille aisances que la terre féconde donne partout au propriétaire

qui daigne l'habiter.

Mais Christine, depuis la mort du comte de Rudden, avait renoncé à ce genre de vie, qui exige la présence d'un homme. Elle passait tous les étés dans le château de l'oncle qu'elle venait de perdre; y retourner, c'était s'éloigner de Georges pendant cinq ou six mois: elle ne pouvait y songer. L'emmener dans ses terres, qu'elle n'avait pas visitées depuis dix ans, les convenances ne le permettaient point. Christine, comme toutes les femmes qui se respectent, respectait les lois du monde. Mais elle était ingénieuse: toutes les femmes le sont quand elles aiment; elle trouva donc le moyen de tout concilier.

Il y avait, à une heure de Stockholm, de l'autre côté du château de Haga, une villa délicieuse, bâtie par un chargé d'affaires anglais. De magnifiques vues s'échappaient sur le parc royal, tout fier de ses beaux arbres plantés par Gustave III. Les deux petites rivières, qui brodent de leurs méandres ses gazons verts, traversaient le jardin de la villa, dessiné par milord; de charmantes promenades conduisaient dans toutes les directions. On pouvait entrer par une route et sortir par l'autre. En un mot, c'était une petite maison à la campagne. Christine l'acheta et vint s'y établir en annonçant à ses amis qu'on l'y trouverait tous les soirs. Le major présida lui-même à tous les arrangements de l'installation avec une bonne grâce qui volait sa tristesse. C'est lui qui voulut, avec le

chevalier de Valborg, y amener la comtesse le jour où elle en prit possession.

« Il sera bien ici! lui dit-il à l'oreille en lui donnant la main pour descendre de voiture.

— J'espère, répondit-elle, que vous y serez tous bien.

— Le site me plaît, dit le chevalier, et j'espère qu'on m'y verra souvent avec mon ami Simiane.

— Vous y serez tous deux les bienvenus, » fit Christine.

Le baron, qui avait gardé toute la vive impressionnabilité de la jeunesse, rougit en entendant prononcer le nom de son rival.

« Pour moi, dit-il à la comtesse en s'enfonçant avec elle dans une allée du jardin anglais, j'espère n'y pas venir.

— Et pourquoi donc? fit-elle d'un air de surprise fâchée.

— J'y souffrirais trop! reprit-il à voix basse.

— Et moi, si vous n'y veniez point?

— Alors, mon choix n'est pas douteux, reprit-il avec cette résignation du martyr qui sourit à ses bourreaux.

— A la bonne heure! vous voilà raisonnable, et c'est ainsi que vous me plaisez, » dit Christine en le ramenant vers le bassin de porphyre gris et bleu, où le chevalier jetait du pain aux poissons rouges.

Christine avait toutes les délicatesses du cœur; mais elle aimait! et, dans cet environnement du premier amour, elle ne s'apercevait

même point qu'elle froissait une noble affection, et qu'elle méconnaissait une profonde tendresse. La présence du major ajoutait peu de chose à son bonheur, et ce peu de chose, il le payait de son repos. C'est déjà une assez rude épreuve que de voir son amour méconnu. Qu'est-ce donc quand à cette première torture il s'en ajoute une seconde, celle de voir un autre amour préféré! Mais la femme que la passion domine est un peu comme ces prêtres d'Orient qui marchent vers la statue du dieu en foulant sous leurs pieds le corps vivant des dévots et des esclaves.

Le major entra résolument dans cette voie semée d'épines du sacrifice caché et de l'héroïne inconnu. Christine ne comprit que plus tard la grandeur et le mérite de cette abnégation. Peut-être, s'il faut tout dire, était-ce aussi la faute du baron. Il avait l'amour maladroit: jamais il n'avait tant parlé que depuis que l'on en écoutait un autre. C'était au moins mal choisi son temps. Paisiblement, et pour ainsi dire peu à peu, il s'était habitué à son rôle d'ami préféré, et, tant que personne ne s'était présenté pour en jouer un plus brillant devant lui, il s'en était contenté.

La suite au prochain numéro